

des Princes &c. Novemb. 1712. 325
la survivance du Gouvernement du Lionnois, Forest & Beaujolois, qu'avoit le Maréchal de Villeroi son Pere: la survivance de la Lieutenance Générale de ces trois Provinces, qu'avoit le Due de Villeroi, a été donnée au Marquis son fils: & celle de la Lieutenance de Roi, qu'avoit le dernier, a été donnée au Marquis de Lioncourt son frere.

Bref de Nôtre Saint Pere le Pape au Roi, sur le Memoire de Monseigneur le Dauphin, présenté à Sa Sainteté par le Cardinal de la Tremoille, de la part de Sa Majesté Très Chrétienne. Imprimé à Paris, à l'Imprimerie Royale, de l'ordre exprés du Roi.

CLEMENT XI. PAPE.

Nôtre très-cher Fils en Jesus Christ, salut & Benediction Apostolique.

La douleur extrême que Nous avons ressentie de la mort inopinée, & infiniment affligeante de l'Illustre Dauphin de France peris Fils de Vôtre Majesté, auroit pû être en quelque sorte adoucie par les marques éclatantes de la pieté & du zele de ce Prince, que Nous avons trouvé dans la Déclaration très-ample qu'il a laissée écrite de sa main; si cette Déclaration même n'avoit été pour Nous un nouveau sujet de considerer, avec encore plus d'attention, quel Prince étoit celui que vient de perdre, non seulement la France, mais toute l'Eglise, & particulierement le Siege Apostolique, en perdant ce Dauphin.

Nous sommes donc obligez d'avoir, qu'au lieu de diminuer l'affliction dont nôtre cœur paternel avoit été pénétré, cet écrit n'a fait